



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Borne monétique
Locaux de SE3R à SAINT YRIEIX LA
PERCHE



Borne monétique
Rue Maryse Bastié
SAINT LAURENT SUR GORRE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024
N°04/24**

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, à 18 heures 30, les membres du **Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Antoine DURAND, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Anthony RICQ, Jean-Yves DESBORDES, MM. Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Jean-Marie MIGNOT, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Claude CASSAT, Jean-Pierre CHAZELAS, Stéphane GIRARD, Joël LARROQUE, Christian JULIEN, Bernard DUCHASSAING, René PARAUD, Richard CRUVEILHER, MME Lies SWIDERSKI, M. Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Guillaume ANTENOR, Laurent BOUCHERON, Fernand LAVIGNE, Roland GORY, Georges BEAUDOU, Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Michel SARRE, Jean-Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Christophe USCAIN, MMES Chantal TARNAUD, Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Gaëtan GOMILLOUX, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, MME Christelle GUILLOUT, MM. Gilles ROQUES, Bernard GLANDUS MM. Philippe JANICOT, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Manuel VERGER, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Hubert DOUDET, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, MME Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, M. Sylvain CASSORE, MMES Marie LINET, Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Bertrand JAYAT, Bernard DEMOULINS, Cédric GEORGES, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Paul HURAUULT, Simon CUILLERDIER, MMES Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- Mme Audrey HIPPERT, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.
- M. Patrice LAVISSE du cabinet PPS COLLECTIVITES

Soixante-deux membres composent l'assemblée de ce jour et 2 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale
- C. Changement de délégués

II. Comptes-rendus des commissions

- A. Commission consultative du 10/09/2024
- B. Rapport d'activités SYTEPOL
- C. Commission de contrôle du 10/09/2024

III. Demande d'adhésion de la commune de Château Chervix au SMAEP Vienne Briance Gorre au 1^{er} janvier 2025

IV Modification des statuts suite à l'adhésion de la commune de Château Chervix

V. Délégations d'attribution et de fonctions

- A. Au Bureau
- B. Au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante-deux membres** composent l'assemblée de ce jour et **2 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de Mme Audrey HIPPERT et de M. Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

► **A. Désignation du secrétaire de séance**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Laurent BOUCHERON, délégué suppléant de la commune de LADIGNAC LE LONG, est désigné secrétaire de séance.

► **B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2024**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

► **C. Changement de délégués**

Par mail réceptionné en date du 17 juin 2024, le syndicat a été informé d'un changement de délégués sur la commune de PAGEAS, en vertu des délibérations prises en conseil municipal le 30 mai 2024 : Madame Thérèse LOUBERT est désignée comme déléguée suppléante à la place de Madame Aurélie LACAUD.

Comptes-rendus des travaux des commissions

► A. Commission consultative du 10 septembre 2024

Monsieur le Président cède la parole à Séverine Dureisseix, vice-présidente en charge de la commission de consultative, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.

Délib CS 2024-15- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable – Exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D 2224-1 à D 2224-5, modifiés par Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la commission consultative du 10 septembre 2024,

Vu l'exposé du Président présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice de consommation 2023,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau reprend, pour l'exercice 2023 :

- Des indicateurs techniques relatifs à la ressource et à la qualité du service public de l'eau
- Des indicateurs financiers (recettes de vente d'eau, autres recettes, financement des investissements)
- Les modalités de tarification de l'eau y compris un comparatif des tarifs avec ceux de l'année en cours (2023)
- Les indicateurs de performance

Le Comité Syndical à l'unanimité:

Article 1 : *donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice de consommation 2023 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE.*



Monsieur Maurice LEBOUTET conclut cette présentation en soulignant que le rendement du réseau s'est nettement amélioré répondant ainsi à l'objectif contractuel. SE3R a fait des efforts pour répondre aux attentes du Syndicat sur un territoire très étendu à caractère rural.

Monsieur Patrice LAVISSE ajoute que l'atteinte de cet objectif de rendement est liée à deux paramètres très importants, à savoir l'investissement du Syndicat porté sur le renouvellement des canalisations et la recherche de fuites engagée par le délégataire.

Monsieur Xavier ABBADIE demande si la collectivité est toujours dans cette dynamique d'amélioration en 2024.

Monsieur Pascal DUBREUIL informe que les premiers chiffres sont un peu moins bons. Cela se joue au global à 1% d'écart maximum sur l'ensemble des volumes mis en distribution. Ce n'est pas dégradant car l'effort est maintenu pour améliorer cet indicateur notamment sur le renouvellement des canalisations et sur les campagnes de recherche de fuite.

Monsieur Laurent BOUCHERON demande si le Syndicat dispose d'un programme de renouvellement total des conduites sur le territoire syndical.

Monsieur Maurice LEBOUTET informe que le Syndicat dispose d'un programme de renouvellement de canalisations tenant compte des cadences d'amortissement fixées à 40 ans pour le PVC et 80 ans pour la FONTE.

Monsieur Pascal DUBREUIL ajoute que le renouvellement des canalisations est orienté principalement sur les réseaux les plus anciens notamment sur les centres bourgs. Ce renouvellement concerne aussi bien des canalisations fuyardes que des conduites corrodées. Cette politique de renouvellement, même si celle-ci présente un taux inférieur à 1%, apparaît efficiente au vu du rendement obtenu.



► **B. Rapport d'activités SYTEPOL**

Monsieur le Président explique l'évolution de l'achat d'eau à SYTEPOL de 2015 à 2023.

Monsieur Sébastien FISSOT demande si le Syndicat a un besoin réel des 900 000 m3 conventionné avec le SYTEPOL.

Monsieur Maurice LEBOUTET explique qu'il a demandé au SYTEPOL de revoir ce volume à la baisse pour le compte du Syndicat et que des recherches de ventes d'eau sur des territoires extérieurs sont en cours par le Syndicat de Transport.

► **C. Commission de contrôle du 10 septembre 2024**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian LATOUILLE, vice-président en charge de la commission de contrôle, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.



A la fin du rapport, le président donne la parole à Monsieur Patrice LAVISSE du cabinet PPS Collectivité, AMO de la collectivité sur le suivi du contrat de délégation du service à SE3R. Il indique, que depuis deux ans, le coefficient K1 (2022-2023) a fortement augmenté du fait notamment de l'augmentation de l'indice électricité et des réactifs expliquant ainsi la hausse des recettes du délégataire. Cela a généré une augmentation de la part du délégataire de l'ordre de 15% à 16% entre 2022 et 2024. Les charges ont beaucoup augmenté, en proportion plus que les recettes, du fait de la mise en place de la redevance fixée dans l'avenant n°7 versée au Syndicat VBG pour un montant de 375 000 €.

De plus, il précise que le délégataire a rattrapé son retard sur le compte de renouvellement avec notamment une participation financière du délégataire sur les travaux de l'usine de SOLIGNAC pour un montant de l'ordre de 570 000 €. Cela se traduit par un compte de renouvellement à l'équilibre en fin d'année 2023.

Pour finir, il précise que les projections du coefficient K1 applicable sur les tarifs du délégataire en 2025 présentent un coefficient inférieur à 1 pouvant induire une baisse de la part délégataire.

Demande d'adhésion de la commune de Château Chervix au SMAEP Vienne Briance Gorre au 1^{er} janvier 2025

Délib CS 2024-16-Demande d'adhésion de la commune de Château Chervix au SMAEP Vienne Briance Gorre au 1^{er} janvier 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-18,
Vu la délibération prise en date du 09 septembre 2024 par le Conseil Municipal de CHÂTEAU

CHERVIX (visée en préfecture le 10/09/24) sollicitant l'adhésion de la commune de CHÂTEAU CHERVIX au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour le transfert de la compétence pour la gestion du service public de l'eau potable et en demandant d'étudier les meilleures conditions pour lisser l'impact de la nouvelle tarification suite au transfert,

Vu l'étude d'incidence réalisée par les services du Syndicat du transfert de la compétence eau au SMAEP Vienne Briance Gorre,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 1 relatif au périmètre du territoire syndical,

Considérant que cette délibération entraîne une modification des statuts du syndicat Vienne-Briance-Gorre,

Considérant que conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, il convient pour chaque membre du Syndicat, de se prononcer sur cette modification des statuts,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : autorise la commune de CHÂTEAU CHERVIX à adhérer au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour la gestion du service d'eau potable à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 : décide de rejeter le lissage tarifaire demandé par la commune de Château Chervix au motif de respecter le principe d'égalité de traitement de tous les usagers devant le service public.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Modification des statuts suite à l'adhésion de la commune de Château Chervix

Le Président informe l'assemblée délibérante, que dans le cadre de la demande d'adhésion de la commune de Château Chervix, l'accord du comité syndical pour l'élargissement du territoire syndical entraîne une modification des statuts du syndicat Vienne Briance Gorre afin d'actualiser son périmètre.

Délib CS 2024-17-Modification des statuts suite à l'adhésion de la commune de Château Chervix

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,
- Vu** les statuts du syndicat et notamment l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1,
- Vu** la délibération prise en date du 09 septembre 2024 par le Conseil Municipal de CHÂTEAU CHERVIX sollicitant l'adhésion de la commune de CHÂTEAU CHERVIX au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE et le transfert de la compétence pour la gestion du service public de l'eau potable,
- Vu** la délibération du comité syndical en date du 25 septembre 2024 approuvant l'adhésion de la commune de CHÂTEAU CHERVIX pour le transfert de la compétence Eau potable au sein de l'établissement public ainsi que l'extension du périmètre du syndicat Vienne Briance Gorre,
- Vu** les statuts du Syndicat et notamment l'article 1 relatif au périmètre du territoire syndical,
- Considérant** que cette délibération entraîne une modification des statuts du syndicat Vienne-Briance-Gorre,
- Considérant** que conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, il convient pour chaque membre du Syndicat, de se prononcer sur cette modification des statuts,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : *Approuve le projet des statuts du syndicat Vienne Briance Gorre tel qu'il a été voté et annexé à la présente délibération.*

Article 2 : *autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.*

Informations sur les délégations et attribution

Au Bureau

Le comité prend acte de cette présentation.

Au Président

Le comité prend acte de cette présentation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président demande s'il y a des questions diverses et précise que la prochaine Assemblée Générale aura lieu le 26 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h35.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 25 septembre 2024.